

- Editorial
- Témoignage: Une rencontre inattendue
- Une journée type du responsable opérationnel
- Impaire et père
- Marche parrainée—Institut de la Sagesse
- Aude inaugure le volontariat international
- Les Médias Catholiques Belges Francophones
- Des nouveaux partenaires

- Formation continue de nos bénévoles
- Retour d'accompagnement



LES AMIS D'ACCOMPAGNER

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Princesse Astrid.

2015 L'année de tous les défis

Oui, 2015 sera bien l'année de tous les défis. Notre contrat communal de cohésion sociale vient à son terme. Vu la situation économique, serons-nous toujours soutenus financièrement de la même façon, ou même plus ? C'est notre espoir. Mais rien n'est certain en la matière.

Comme tout financement est lié à un projet et à un public cible, notre Comité de Direction a pris l'option de défendre, bec et ongles, notre spécificité : l'accompagnement de terrain. Cette action adressée à tous, sans exception, restera notre spécificité absolue. Il n'est pas aisé, c'est presque un euphémisme, de demander de l'argent, simplement pour marcher à côté, parfois devant quelqu'un pour lui apprendre la route à suivre.

Cependant, quatorze années d'expérience attestent, chaque jour d'avantage, la nécessité d'une telle action en faveur de toute personne en difficulté. En 2001, année de la création du service, il aurait été présomptueux d'affirmer qu'une telle action était indispensable. Aujourd'hui, ce n'est pas de l'orgueil que de le dire. Les faits le prouvent.

Nous aurons besoin de toutes les générosités pour faire vivre et développer notre a.s.b.l.

Au nom de tous les bénéficiaires de notre action, plus de 3680 à ce jour, merci de pouvoir compter sur vous.

Nous vous souhaitons aussi une heureuse année 2015.

P. Guy Leroy

EDITORIAL

Témoignage

Une rencontre inattendue

Il est environ 12h au bureau de l'accueil social quand la sonnette retentit. Un jeune garçon se présente avec, à la main, une carte de visite de l'Association. Le Père Guy l'accueille en souriant et lui dit que c'est là une excellente façon de se présenter et d'être reçu.

Je terminais une matinée de rencontres avec différentes personnes pour faire le point sur leur situation et les aider à trouver des issues positives à leurs problèmes. Aucun autre rendez-vous n'était prévu ce jour-là.

Je reçois alors le jeune garçon pour l'écouter et répondre à sa demande. Je pensais qu'il cherchait l'adresse d'une école ou le soutien d'un service social. Quel ne fut pas mon étonnement quand il me dit qu'il était âgé de 15 ans et qu'il était arrivé en Belgique depuis deux jours. Seul, sans aucune attache familiale ni lieu pour se loger sinon à la belle étoile, dans un parc. Il me montre alors la carte de visite de l'Association avec la mention : « Arnaud De Temmerman, responsable opérationnel ». C'est un algérien qui, dans un café, lui a donné notre adresse en lui disant qu'il y trouverait de l'aide.

Il me raconte alors son histoire. Il avait embarqué clandestinement dans un bateau à Agadir au Maroc. Il fuyait sa famille car ses parents alcooliques le frappaient régulièrement.

Accompagné d'un ami, il s'était caché dans un chargement qui avait été hissé sur un bateau à destination des Pays-Bas. Il avait emporté de l'eau et des fruits secs pour boire et se nourrir durant le voyage. Arrivé aux Pays-Bas, son ami s'est rendu chez des cousins. Mais lui, faute de connaître la langue, a préféré reprendre la route pour venir en Belgique. C'est un compatriote marocain qui l'a conduit dans sa voiture pour le déposer à Bruxelles. Là, il a commencé à errer et à demander de l'aide pour se nourrir. C'est dans ces circonstances qu'il aurait rencontré une personne qui lui remit la carte de l'Association, convaincue qu'on pourrait le prendre en charge.

J'ai été frappé par sa détermination et sa volonté de rupture avec sa famille pour tenter sa chance vers un autre pays.

En l'écoulant, les idées se sont bousculées dans ma tête. Il me paraissait évident que je ne pouvais l'abandonner à son triste sort en le renvoyant dans la rue à une adresse hypothétique.

J'ai senti monter en moi une sourde inquiétude. Que faire pour l'aider ?

J'ai alors pensé à l'association EXIL qui s'occupe de parrainer des jeunes, sans attache familiale, que l'on nomme dans le jargon : « Mineurs étrangers non accompagnés (MENA) ». Là, une assistante sociale m'a suggéré de contacter le SERVICE DE TUTELLE du Ministère de la Justice. ...



... Tout de suite, j'ai pris contact avec le service qui a accepté que je l'accompagne dans leurs bureaux pour qu'il soit accueilli et orienté vers les organismes susceptibles de l'aider. Nous avons pris le métro ensemble. Il était calme mais un peu tendu. Arrivé à la station de



métro Porte de Hal, nous avons traversé le parc où se trouvait le vestige architectural de l'ancienne enceinte de Bruxelles. Je lui ai dit que je le lui montrais pour qu'il apprenne à connaître Bruxelles. Son visage sérieux s'est éclairé d'un sourire. Une assistante sociale nous a reçus très chaleureusement en disant qu'elle accueillait régulièrement des jeunes mineurs comme lui, du même âge, parfois plus jeunes encore, parfaitement décidés à quitter leur pays et à tenter leur chance ailleurs. Cette assistante sociale connaissait déjà notre Association. Elle avait travaillé initialement à Convivial qui est un de nos partenaires. L'assistante sociale décide alors d'avoir un entretien avec lui, en arabe, pour bien cerner sa situation. Il sera conduit dans un Centre ouvert à Steenokkerzeel où est initié le parcours d'accueil des mineurs étrangers non accompagnés. Là, il lui sera désigné un tuteur qui l'accompagnera dans toutes ses démarches, telles l'inscription à FEDASIL et la recherche d'une école pour poursuivre sa scolarisation durant l'examen de sa demande d'asile. Je me suis alors retiré en lui souhaitant bon courage et bonne chance. Avec cette volonté qui l'anime, et qui m'a vraiment impressionné, je suis certain qu'il ira loin dans la vie. G.W.

Une journée type du responsable opérationnel de l'Association.



8h20-8h30, en fonction de notre réseau de transport Bruxellois, j'arrive à Accompagner. Ouvrir les volets, les ordinateurs, deux trois autres choses encore et voilà le bureau prêt pour une nouvelle journée !

Avant son arrivée, je prépare la journée de l'Accueillant Sociale (ASO) bénévole du jour. Je m'assure du bon ordre des dossiers qui seront traités par l'ASO durant la permanence. Comme le confort du bénévole influence sa disponibilité envers les bénéficiaires, autant qu'il soit maximal. 8h45, les bénévoles de l'accueil arrivent justement ! Vient ensuite l'épluchage des mails reçus depuis la veille. Trier, répondre et classer, voilà un bon travail réalisé pour démarrer la journée et être sûr que l'on ne passe pas à côté d'une urgence ou d'une info capitale pour un dossier. Le temps d'un souffle, il est 9h.

Nous disons donc 6 entretiens ce matin ? Tiens, il y a déjà trois personnes ! Qu'à cela ne tienne, on va s'arranger. Mme X. avec Jean-Pierre et M. Y. avec moi. « Désolé M. Z., on ne peut vous recevoir maintenant, on va vous donner un rendez-vous pour la fin de semaine ».

Le premier entretien débute. M. Y. me dit qu'il aurait besoin d'une aide pour une recherche de logement. En grattant un peu, je me rends compte que M. Y. n'a plus ses papiers en ordre depuis 2 mois et que l'Office des étrangers lui a transmis un ordre de quitter le territoire. Il est aidé par un avocat mais ne le voit plus pour le moment. On contacte l'avocat, rendez-vous est pris. Nous décidons aussi de nous rendre dans un service pour le droit des étrangers. M. Y. souhaite un accompagnement, nous disons donc que jeudi, à 8h00, il retrouvera Maurice pour le seconder dans un entretien concernant ses droits de recours par rapport à sa situation. Nous nous reverrons ensuite pour assurer le suivi.

10h, nous passons au suivant. Heureusement qu'Adriana est là pour ouvrir la porte et faire patienter les bénéficiaires avec notre légendaire tasse de café ou de thé agrémentés de biscuits, toujours bienvenus. Cela crée une bonne ambiance.

Impaire et père !

Fidèle au rendez-vous depuis quelques années maintenant, le « Théâtre du Chinois » est venu une nouvelle fois régaler un public toujours aussi nombreux et réceptif ! Éclats de rire et applaudissements ont répondu à une prestation d'acteurs à la hauteur de cette comédie, tant il est vrai que les impairs de ces pères se succédaient à un rythme effréné !

Mme F. se présente pour demander de l'aide pour son père. Il ne se déplace plus et aurait besoin d'un suivi administratif pour ses factures d'énergie. La société X. lui réclame des montants non perçus, alors que sa fille a effectué tous les paiements ! Il faut contacter la société ... 10 minutes, 20 minutes, 30 minutes, ça y est, on a trouvé ! Les décomptes ont été faits sur les compteurs du voisin. De plus, la facture de septembre est imputée à celle du mois de juin qui, elle, est en défaut de paiement. Pas facile de s'y retrouver mais on y est arrivé. Mme doit payer la facture de juin. La société va immédiatement refaire les calculs avec les bons index. Elle passera chez M. dans la semaine pour faire les relevés.

C'est le dernier entretien de la matinée, pas une minute pour rédiger les rapports d'entretien, il faudra attendre la fin de la matinée pour le faire. Entre les entretiens, les appels téléphoniques de tous genres et les personnes qui se présentent sans rendez-vous, il est vrai que l'accueil est soumis à rude épreuve !

M. J. attend son tour pour effectuer le suivi de son dossier. Entre-temps, Mme N. est venue sans rendez-vous. « Mme N, que nous vaut cette visite ? » Il faut compléter un

formulaire pour une demande d'allocations familiales. Cela va prendre 10 minutes. Le temps de voir si cela ne dérange pas M. J. d'attendre, on complète le document de Mme N. et celle-ci repart le cœur léger !

Revenons donc à M. J. ! Nous nous sommes rendus à la mutuelle avec lui. Celle-ci va reverser à M. J. ses arriérés d'indemnités d'incapacité de travail, arrêtées pour des raisons non justifiées. Nous avons pu y mettre de l'ordre et M. J. va recevoir le paiement lundi. Il nous reste la question du médecin qui aurait mal traité ses blessures, ce qui a entraîné son incapacité de travail. Après réflexion, M. J. voudrait introduire une plainte pour erreur médicale, auprès de l'ordre des médecins. Comme ses revenus sont faibles, il va falloir aller au Bureau d'Aide Juridique pour faire une demande d'avocat pro deo. Après 4 ou 5 appels, nous trouvons un bénévole pour l'accompagner. Il est 12h15. L'heure est plus que venue de terminer la permanence.

Avec l'équipe présente à l'Association, nous prenons notre pique-nique. Le temps de midi nous permet de gérer le suivi des dossiers du matin avant de nous plonger dans le travail de l'après-midi.

L'après-midi, deux options se présentent à moi : soit assurer de nouveaux entretiens, soit travailler aux ordres de missions, contacter les bénévoles ou rencontrer les candidats bénévoles, assurer les formations de base, participer aux réunions des ASO. Tout ceci sans oublier nos journaliers sociaux qui nous permettent de garder une trace de ce qui a été fait pour chaque dossier. Ceci est la base de tout suivi qui se respecte !

Le temps passe très vite mais au final, j'ai le sentiment de faire un travail qui sert et est utile aux autres. Je suis heureux dans cette fonction.

Arnaud



L'Institut Notre Dame de la Sagesse de Ganshoren court pour Accompagner ! (Photo en page1.) Soleil du mois de juin, bonne humeur, entrain, envie et... sueurs étaient au rendez-vous au Parc Elisabeth ! Ils étaient parrainés, ils s'y étaient engagés...et pari tenu, les enfants de l'école primaire se sont « farci » les quelques tours du Parc pour notre bonne cause ! ... Ils ont ainsi récolté un montant non négligeable ! Qu'ils en soient ici encore remerciés ! Un exemple à suivre ? Pourquoi pas !



Aude inaugure le volontariat international !

Jeunes à Travers le Monde a pour objet de favoriser la mobilité internationale des jeunes de 18 à 30 ans.

Comme Aude voulait donner de son temps pour les autres dans une Association à l'étranger durant quelques mois, en tant que volontaire, J.T.M. l'a aidée et soutenue dans sa recherche de stage à Accompagner. Aude est ainsi la première à vivre en nos murs le **Service Volontaire Européen (SVE)**. C'est un dispositif du Programme Européen « Jeunesse en Action ». Il permet aux jeunes de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à leur développement personnel, éducatif et professionnel ainsi qu'à leur insertion sociale, en devenant volontaire au sein d'une structure publique ou parapublique agissant pour l'intérêt général.

Aude est Assistante de Service Social diplômée depuis 2011. Elle nous vient de France, de Rennes en Bretagne, en particulier. Depuis l'obtention de son diplôme, elle a vécu différentes expériences professionnelles. Elle souhaite appréhender l'organisation de l'action sociale dans la ville de Bruxelles et les pratiques professionnelles à l'œuvre. Nous lui souhaitons la bienvenue.



Les Médias Catholiques Belges Francophones

Cette année, le partenariat avec la Radio Catholique Francophone (RCF) a permis à Accompagner de faire connaître son projet et ses activités à un nouveau public par la diffusion de cinq émissions « interview ».

Un nouvel accord lui a ouvert les colonnes de l'hebdomadaire « Dimanche », et verra bientôt la concrétisation d'autres réalisations permettant à l'Association de se faire connaître toujours davantage et de favoriser l'extension de son service. L'article figurera dans le journal *Dimanche* numéro 43 qui paraîtra le mercredi 3/12/2014.



Comment nous aider ?

En versant un don au compte
IBAN BE25 1142 6095 4582
« Les Amis d'Accompagner »
avec en communication «Don».
Nous vous délivrerons l'attestation
fiscale annuelle pour tout
don = ou > à 40 € cumulés dans
l'année, et ce au courant du
1er trimestre 2015.

Des nouveaux partenaires

Depuis 14 ans, l'Association ouvre et propose son service d'accompagnement de terrain à toute « personne juridique ou morale ». Depuis 2013, elle offre en plus à ces tiers une structure spécialisée qui encadre leurs demandes d'accompagnement. Et ce avec succès !

En effet, un nombre significatif d'Associations ont signé un **accord de partenariat** avec « les Amis d'Accompagner », marquant par là leur confiance dans la qualité et dans la bonne organisation de ce service.

Citons parmi nos nouveaux partenaires en 2014 : *Fédasil (Petit château), Infirmières de rue, Clinique Saint Jean, L'Îlot, Solidarité Savoir, Le Service de Réinsertion sociale, Begeleid Wonen Brussel, Talita, Convivial, Centre PMS 1 Libre de Bruxelles, Centre PMS Libre Bruxelles Nord Ouest, et Médecins du Monde Belgique.*

Formation continue de nos bénévoles

Une des conditions du bénévolat auquel souscrivent les volontaires est leur présence obligatoire aux formations. Celles-ci sont organisées avec pour objectifs permanents « l'amélioration des accompagnements » et « le développement d'une culture commune ». L'année 2014 a répondu à deux préoccupations des bénévoles, générées par leur propre expérience.

Une séance (« Limite-éthique-positionnement ») fut consacrée à *disposer de repères en matière d'éthique, de déontologie, de limites de la relation d'aide et de positionnement relationnel.* Deux autres séances consacrées à « La diversité culturelle et notre bénévolat » furent nécessaires pour *devenir davantage conscient de son propre cadre de référence culturelle et de sa relativité. Pour mieux (re)connaître le cadre de référence de l'autre et pour mieux saisir les processus culturels et identitaires. Pour devenir plus enclin à adopter une posture de questionnement plutôt que de jugement, et pour participer à la déconstruction de stéréotypes et des préjugés sur l'autre.* (↓ photo)



Retour d'accompagnement

Il vous aidera à mieux comprendre notre Action.

A 10h, j'ai rejoint M. X et sa sœur Y. au Sireas où nous avons rencontré un conseiller. Celui-ci nous a dit que M. X. ne risquait rien quant à son titre de séjour, puisqu'il peut refaire une demande à l'Office des Étrangers en tant que père d'un petit garçon belge. Par contre, il est urgent de régler le problème de logement. Sa femme, qui a fait radier son adresse de résidence à la commune, n'a aucun droit de lui interdire l'accès à son domicile, ni de lui refuser de voir son fils. Il nous a dit de porter plainte à la police.

Nous nous sommes donc rendus au domicile et avons rencontré l'agent de quartier qui est au courant de la situation. Ce dernier nous a conseillé d'aller directement porter plainte à la Police de M. et de revenir, accompagnés d'une patrouille de Police afin de constater les faits. Nous avons attendu une heure au poste de police pour nous entendre dire que ceux-ci ne savent rien faire car il s'agit d'une affaire civile et non pénale. Monsieur a le droit d'entrer chez lui, même s'il doit défoncer la porte !

La Police nous a dit de porter plainte auprès du Juge de paix qui, lui, est apte à prendre une décision concernant l'accès au domicile, et surtout à autoriser M. X à voir son fils. Nous nous sommes donc rendus au bureau du Juge de Paix où l'on nous a envoyés plutôt au Tribunal de la famille, Rue des Quatre Bras. Avant de nous séparer, nous sommes passés par le commissariat de quartier pour expliquer encore une fois la situation et toutes les démarches qui ont été faites. Cette fois-ci, la plainte a bien été enregistrée avec un rappel des faits, et les détails de tout ce qui est arrivé à M. X depuis que sa femme l'a mis dehors.

Nous avons été trimballés d'un côté à l'autre. Une personne nous dit de faire ça, une autre nous dit de faire autre chose. J'ai l'impression que, même les agents de police ne disent pas tous la même chose, et chacun reporte la responsabilité sur l'autre !

M. X et sa sœur Y sont des personnes très attendrissantes et très attachantes. M. X à l'air un peu perdu et se demande dans quel monde il est tombé. Sa sœur a davantage les pieds sur terre. Mais malgré leur situation invraisemblable, ils sont très souriants, patients et attentionnés !

M.C. R

"Les Amis d'Accompagner" a.s.b.l.
N.N. 0879.434.959

Siège social :
Rue des Braves 21 - 1081 Bruxelles
Fax 070.40.28.84
Site internet : www.accompagner.be

Accueil et correspondances :
Rue Félix Vande Sande 40 - 1081 Bruxelles
Tél. 02.411.87.54
E-MAIL : bruxelles@accompagner.be
Compte bancaire des "Amis d'Accompagner":
114-2609545-82 - 1081 Bruxelles
IBAN BE25 1142 6095 4582
BIC BKCPBEB1KBK

